



## Traité Makot

### Michna 1 - Chapitre 2

ואלו הן הгалין:  
ההוֹרֵג נִפְשָׁבֶשׁ בְּשַׁגְגָה:  
quia **מַעֲגִיל** בְּמַעֲגִילָה, נִפְלָה עַלְיוֹ וְהַרְגָּתָו,  
quia **מַשְׁלִשל** בְּחַבִּית, נִפְלָה עַלְיוֹ וְהַרְגָּתָו,  
quia יָרֵד בְּסַלְמָם, נִפְלָל עַלְיוֹ וְהַרְגָּתָו,  
בריה זה גולה.

אבל אם קיה מושך במעגילה,  
ונפלת עליו והרגתו,  
quia דולה בቃבית,  
ונפסקה החרבל ונפלת עליו והרגתו,  
quia עולה בסלם, נפל עליו והרגו,  
בריה זה אינו גולה.

זה הכלל:  
כל שכדרה הורגדתו, גולה,  
ושלא כדרה הורגדתו, אינו גולה.  
נשפט הברזל מינותו וברג,  
רבי אומר:  
אינו גולה.

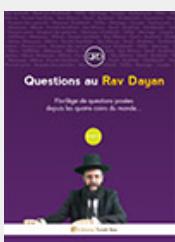
וחכמים אומרים:  
גולה.

מן בעז הפתבקע,  
רבי אומר:  
גולה.

וחכמים אומרים:  
אינו גולה.

### Questions au Rav Dayan (tome 5)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...





Voici ceux qui sont exilés : Celui qui tue une personne par inadvertance. S'il poussait un rouleau (pour aplanir un toit) et qu'il (le rouleau) est tombé sur [un passant] et l'a tué, ou s'il était en train de faire descendre un tonneau et qu'elle est tombée sur un passant et l'a tué, ou encore s'il descendait une échelle et qu'il est tombé sur un passant et l'a tué [dans sa chute] ; [le meurtrier] est exilé.

Cependant, s'il tirait le rouleau [vers lui], et qu'il est tombé sur un passant et l'a tué, ou s'il était en train de faire monter un tonneau, et que la corde s'est cassée, et que le tonneau est tombé sur passant et l'a tué, ou encore s'il grimpait à l'échelle et qu'il est tombé sur un passant et l'a tué ; le meurtrier ne va pas en exil.

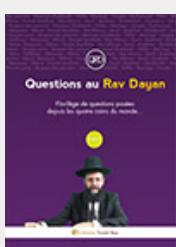
Voici la règle : [celui qui commet le meurtre involontaire] alors qu'il était [dans] un mouvement descendant, est exilé, [mais s'il a tué] alors qu'il était [dans] un mouvement ascendant, il n'est pas exilé.

Le fer (de la tête de la hache) s'est échappé de sa poignée (alors qu'il coupait du bois) et a tué un passant, Rabbi dit qu'il n'est pas exilé, et les Sages disent qu'il est exilé.

[Si l'éclat de bois provient] de l'arbre qu'il était en train de couper, Rabbi dit qu'il est exilé, et les Sages disent qu'il n'est pas exilé.

## Questions au Rav Dayan (tome 5)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...



Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)